

CHECK-LIST

DES ÉLÉMENTS À FOURNIR POUR LA
PRÉSENTATION DU DOSSIER DEVANT
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



- ☐ La copie de l'acte de décès
- ☐ La copie (ou extrait) des dispositions testamentaires
- ☐ La copie du fichier ADSN
- ☐ Les forces et charges de la succession
- ☐ 2 estimations par bien immobilier
- ☐ La copie de la prise du mobilier à titre conservatoire
- ☐ La confirmation du caractère bénéficiaire de la succession
- ☐ Les factures diverses et passif successoral
- ☐ Détails des avoirs bancaires
- ☐ Les relevés de compte
- ☐ Le montant des frais de règlement de succession

Cette liste est non-exhaustive et dépend de l'objet du legs.

Ces éléments nous permettent de procéder aux rapprochements comptables et ainsi de répondre aux contrôles étroits auxquels nous sommes soumis depuis l'entrée en vigueur du Règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018, le 1^{er} janvier 2020.